



## Ville de **PINCOURT**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 22 décembre 2009**, à 19h00, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté et Jim Miron

Absence motivée : Monsieur le conseiller Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

### ORDRE DU JOUR

#### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget d'opération pour l'année fiscale 2010
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2010-2011-2012
- 5a) Adoption du règlement numéro 809 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2010
- 5b) Adoption du règlement numéro 810 - Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2010
- 5c) Adoption du règlement numéro 811 - règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2010
- 5d) Adoption du règlement numéro 577A-2010 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2010 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5e) Adoption du règlement numéro 577E-2010 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur,



## Ville de **PINCOURT**

pour acquitter en 2010 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.

6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire.

### CERTIFICAT

Je soussignée, DANIELLE CARBONNEAU, assistante-greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

---

DANIELLE CARBONNEAU  
ASSISTANTE-GREFFIÈRE

2009-12-449	<p>SUJET: <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2009</u></p> <hr/> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19h30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 22 décembre 2009.</p>
2009-12-450	<p>SUJET: <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2009</u></p> <hr/> <p>PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2009.</p>
2009-12-451	<p>SUJET: <u>ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2010</u></p> <hr/> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'adopter le budget d'opération pour l'année fiscale 2010 comme suit :</p>



## Ville de **PINCOURT**

Budget 2010

### Revenus

Taxes	16 147 600 \$
Paiements tenant lieu de taxes	282 900 \$
Transferts	441 500 \$
Services rendus	605 100 \$
Imposition de droits	496 800 \$
Amendes et pénalités	96 000 \$
Intérêts	137 500 \$
Autres revenus	11 900 \$
	<u>18 219 300 \$</u>

### Charges

Administration générale	2 117 350 \$
Sécurité publique	2 430 700 \$
Transport	3 647 600 \$
Hygiène du milieu	4 785 620 \$
Santé et bien-être	106 060 \$
Aménagement, urbanisme et développement	455 600 \$
Loisirs et culture	2 081 850 \$
Frais de financement	841 520 \$
	<u>16 466 300 \$</u>

### **Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales**

**1 753 000 \$**

### **Conciliation à des fins fiscales**

#### Financement

Remboursement de la dette à long terme (1 940 000 \$)

#### Affectations

Activités d'investissement	(70 700 \$)
Surplus accumulé affecté	380 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	<u>(122 300 \$)</u>
	187 000 \$

### **Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales**

**Ø**

2009-12-452

SUJET: ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2010-2011-2012

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2010-2011-2012, tel que déposé, comportant vingt-quatre (24) projets et formant un total de 24 336 116,00 \$.



## Ville de **PINCOURT**

- 2009-12-453      **SUJET:    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 809 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2010**
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 809, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 809 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2010.
- 
- 2009-12-454      **SUJET:    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 810 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2010**
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 810, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 810 – Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2010.
- 
- 2009-12-455      **SUJET:    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 811 - RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2010**
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 811, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 811 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2010.



## Ville de **PINCOURT**

2009-12-456

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2010 –  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE  
FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES  
IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE  
D'ÉVALUATION EN VIGUEUR POUR ACQUITTER EN 2010 LA  
QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE  
LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577A-2010, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 577A-2010 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2010 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2009-12-457

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2010 –  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE  
SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-  
FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE  
D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2010 LA  
QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE  
LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577E-2010, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 577E-2010 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2010 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20h08 et s'est terminée à 20h34.



## Ville de **PINCOURT**

2009-12-458

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE  
2009

---

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20h35, de lever la séance extraordinaire du 22 décembre 2009.

---

YVAN CARDINAL, MAIRE

---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE